

Prémian



Bulletin municipal



Décembre 2025

Chères Prémianaises, Chers Prémianais,

Depuis mars 2020, presque six années ont passé. Le 15 mars 2026 vous serez appelés à renouveler le Conseil Municipal. Une nouvelle loi électorale bouleverse nos habitudes d'électeurs. Désormais, le choix des futurs conseillers municipaux se fera au scrutin de liste avec une obligation de parité : elle doit être composée alternativement d'hommes et de femmes ou l'inverse. Notre population diminue, nous sommes passés en dessous de 500 habitants. Notre conseil municipal sera composé en conséquence de 11 conseillers municipaux, 4 de moins que durant ce mandat.

Au mois de janvier vous recevrez la visite d'un agent recenseur. Ce recensement est important pour la commune. La barre des 500 habitants est cruciale pour les dotations financières de la Commune. Nous ne devons pas oublier de logements ou d'habitants. Vous pourrez remplir votre déclaration en ligne, avec l'aide de l'agent recenseur au cours de permanences en mairie ou manuellement.

Je serai heureux de vous retrouver le vendredi 9 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Dans l'attente je souhaite que les fêtes de fin d'année soient pour tous un moment festif et agréable. Je vous transmets mes meilleurs vœux de santé et d'épanouissement pour l'année qui arrive.

Roland Coulou

Maire de Prémian



RECENSEMENT 2026

pour les communes de moins de 10 000 habitants

Le recensement est une obligation et un devoir citoyen

Cette année, PREMIAN réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une **notice internet**, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 15 janvier 2026 ?

Contactez la commune **Tél : 04 67 97 06 40 ou par mail : mairie@premian.fr**.

AGENT RECENSEUR : MARIE qui travaille à l'Agence Postale et à la Mairie

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2 - Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

3 - Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :
Mairie de PRÉMIAN Tel : 04 67 97 06 40 ou par mail : mairie@premian.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

HORAIRES

Ouverture de la mairie au public

Lundi, Mardi et jeudi 14h à 17h30
Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 14h à 17h00
Tél : 04 67 97 06 40



Ouverture de l'agence postale

Du lundi au vendredi

de 10h à 12h30

Tél : 04 67 97 06 73

La levée du courrier se fait désormais à **11h30 du lundi au vendredi** et à **11h le samedi**.



Pour les **RETARDATAIRES**, les **badges** qui permettent d'ouvrir les colonnes des ordures ménagères ainsi que les **numéros d'adressage** sont à venir récupérer à l'**agence postale**.

Visite territoriale du Président du Conseil Départemental

Le 9 octobre 2025, le Président du Conseil Départemental Kleber Mesquida, accompagné de son binôme Marie Pierre Pons a rendu visite au bureau municipal. Il a présenté la situation financière du Département qui est très altérée. Il souhaite toutefois que le Conseil Départemental reste un soutien pour l'action communale. Il s'est positionné favorablement sur deux dossiers en cours : la rénovation de la toiture de l'église et la réalisation de travaux d'assainissement à Ichis, Fouilho et la Prade. Ces projets bénéficient de l'aide de l'Etat pour l'église et de l'agence de l'eau pour l'assainissement. Au cours de cette rencontre la sécurisation de la traversée de Prémian a été abordée. Le Conseil Départemental pourra apporter une aide financière au travers du versement des amendes de police. Nous devrons attendre le milieu de l'année 2026 pour réaliser cette opération.



POINT FINANCIER 2025

BUDGET PRINCIPAL 2025 - PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Charges de gestion générale (Energie, combustibles, carburants téléphone...)		217 800,00
Charges de personnel (Salaires et charges personnel)		311 800,00
Autres charges de gestion courante, atténuation de produits (indemnités Elus, Subvention assos, participations obligatoires différents organises - Hérault Energie - Centre de gestion ...)		60 349,00
Charges financières (Intérêts de la dette)		2 000,00
RECETTES		
Produit des services, vente (cantine, indemnité agence postale, coupe de bois...)		63 588,00
Impôts et taxes		273 858,39
Dotations de l'Etat, participation autres communes		170 835,44
Autres produits de gestion courante (camping - loyers)		95 500,00
Production immobilisée (travaux en régie)		15 000,00
BUDGET EAU 2025 - PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Charges à caractère général (Electricité, entretien réseaux, taxes ...)		29 794,95
Charges de personnel (Salaires et charges personnel)		35 473,00
Autres Charges de gestion courantes (analyses d'eau, admissions en non valeur)		5 000,00
Taxes versées à l'agence de l'eau		10 000,00
Charges financières (Intérêts de la dette)		3 584,24
RECETTES		
Facturation de l'eau		78 000,00

TRAVAUX - ACHATS DE MATERIEL EFFECTUES EN 2025			
TRAVAUX	Montant	Subvention obtenue	Auto-financement
Réfection ancienne coopérative (solde)	29 127	28 434	693
Refection toiture ancienne coopérative (solde)	52 842	25 000	27 842
Eclairage public (solde)	17 045	0	17 045
Chalet du gardien au Camping	57 392	6 000	51 392
Etude du Pont de la Léoune	8 280	0	8 280
Portes et fenêtres appartement 3 Impasse Lou Céries	2 330	0	2 330
Matériel école (tableau numérique, séparation urinoir)	978	0	978
TOTAUX	167 995	59 434	108 561

TRAVAUX en cours au 31/12/2025 et PREVISION 2026			
TRAVAUX	Montant prévu	Subvention obtenue	Auto-financement
Réhabilitation du bâtiment communal en médiathèque et salle multi activités et rénovation énergétique RDC, R+1, R+2 et R+3 et la maison de la chasse	701 178	475 255	225 923
Réfection du Pan Sud de l'Eglise	82 697	22 713	59 984
Travaux de mise en conformité de l'alimentation en eau potable	350 740	280 592	70 148
Travaux d'assainissement Ichis, Fouilho et La Prade	1 077 063	624 335	452 728
TOTAUX	1 510 500	303 305	130 132

TRAVAUX 2025

EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) du 11/04/2015, prévoyait pour le 01/01/2026 le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. La loi du 11/04/2025 vient l'assouplir et permet aux communes qui le désirent de maintenir leur gestion communale de l'eau. Par contre les transferts déjà effectués restent définitifs.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité le maintien de la gestion communale. Car nos agents ont une bonne connaissance du terrain et des réseaux, nous avons des sources qui nous fournissent une eau de qualité, nous pouvons en maîtriser le prix et la commune investit régulièrement pour l'amélioration des réseaux eau potable et eaux usées.

L'agence de l'eau va donc continuer à aider les communes qui investissent pour l'eau.

En 2025 la commune a entrepris des travaux de mise en conformité de l'alimentation en eau potable qui devrait s'achever en décembre 2025 pour un montant de 350 740€ HT, le conseil général subventionne avec 70 200€ (20,01%), l'agence de l'eau 210 392€ (59,99%) il reste à charge pour la commune 20% soit 70 148 €

Prémian possède trois sources :

- Fontfrêche qui alimente la plus grosse partie du bourg jusqu'à Coumeilho.
- Les Prés hauts au-dessus d'Ichis pour Ichis, Fouilho, les Costes, La Caune et La Léoune,
- La source de la Sicarderie pour la Sicarderie

Travaux sur le captage de FONTFRÊCHE :

Agrandissement du périmètre de protection immédiate avec abattage des arbres à l'intérieur de ce périmètre et nivellation du sol pour placer la clôture. Il reste à placer cette clôture et l'alarme anti intrusion.

Les entreprises Frances et CPS EAU ont étanchéifié l'intérieur du captage et placé un dessableur inox juste avant le départ de la tuyauterie. Reste à changer la porte d'accès. Cette eau est acheminée vers le bassin des Campanelles composé de 2 cuves de 75m³ chacune. Un gros travail d'enrochement a été nécessaire pour stabiliser les bassins, les capots en inox ont remplacé les capots de fonte extrêmement difficile à manipuler, une alarme anti intrusion a été installée sur chaque capot. Reste à placer la clôture du périmètre de protection immédiate et changer la porte.

Enrochement bassin des Campanelles



Nouveaux chapeaux



Captage Fontfrêche avec dessableur



Captage de Fontfrêche et périmètre de protection



La source des Prés hauts a trois captages : un Prés Hauts et deux Prés Hauts bas
-Les Prés hauts, travaux réalisés : extension du périmètre de protection avec abattage des arbres et nivellation du terrain afin de placer la clôture. Réfection de la trappe du captage et des bassins dessableurs et étanchéité, changement du capot fonte, installation d'un compteur de débit connecté directement en mairie ce qui permet la surveillance régulière de la production d'eau.

-Les Prés hauts bas : 2 captages ; les trois sources se rejoignent dans le captage bas de droite et l'eau est acheminée vers le répartiteur d'Ichis. Reste à placer la clôture du périmètre et à changer les portes.

Captage des Prés hauts : source, dessableur, compteur connecté.



L'eau des 3 captages des prés-hauts arrive au répartiteur d'Ichis où elle subit une chlorination et se sépare en 2. Une partie va vers le bassin d'Ichis de 15m³ l'autre vers le bassin des Costes De 2 fois 75 m³ pour alimenter Fouilho et les Costes.

Travaux réalisés : réfection des enduits intérieurs et étanchéité, changement des vannes et des portes. A venir création d'une clôture avec alarme anti-intrusion. On peut déjà voir sur la photo du bassin des Costes, le balisage pour l'emplacement de la clôture. Toutes les clôtures des périmètres de protection seront mises en place d'ici la fin de cette année 2025.

Répartiteur d'Ichis

Bassin d'Ichis : Changement de vanne



Bassin des Costes



La source de la **Sicarderie** a un bassin de 15m³ c'est la seule à être traitée par UV du fait de sa petite quantité. C'est un système fragile pas adapté aux deux autres captages



Traitement UV Sicarderie

Il sera désormais plus facile de surveiller les débits des sources de Fontfrêche et des Prés-hauts car elles sont maintenant équipées de compteur de débit connecté. Un agent technique communal passe tous les lundis vérifier les captages et les bassins et analyser la chloration... L'ARS vérifie également plusieurs fois par an la qualité de l'eau délivrée aux Prémianais.

L'eau est précieuse, grâce aux pluies du printemps nous n'avons pas manqué d'eau cette année 2025, mais les débits ont toujours tendance à baisser, il faut rester vigilant et ne pas gaspiller cette ressource vitale.

L'Assainissement

La commune est dotée de deux stations d'épuration avec filtres à sable plantés de roseaux.

- Une pour le bourg près de La Bouisse, elle collecte les eaux usées de Prémian, La Caminade, Le Poujol, La Caune, La Terraussié, La Bouisse et l'Arcas. C'est la plus ancienne, elle a été fonctionnelle en 2006 avec une durée d'utilisation de 15 ans. Nous sommes au-delà et elle fonctionne toujours aussi bien. Les agents techniques municipaux l'entretiennent en régie: nettoyage hebdomadaire des grilles d'arrivée des eaux usées et retrait des gros déchets, fauchage annuel des roseaux.
- La seconde à Coumeilho qui date de 2014 elle collecte les eaux usées des deux Coumeilho.

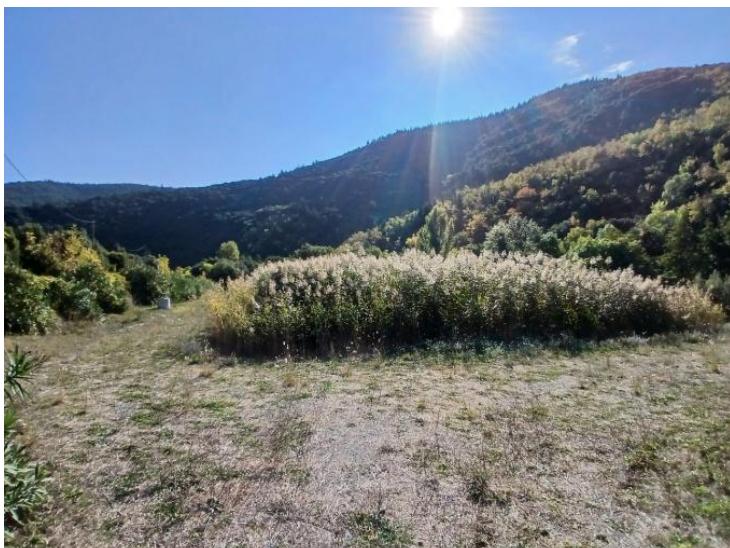
Considérant la nécessité de compléter les dispositifs d'épuration et de supprimer tout déversement d'eau usée dans la nature, le conseil municipal a validé le 23 mai 2024 le projet de réalisation de trois systèmes d'épuration collectif concernant :

- 1) le hameau d'Ichis avec reprise des réseaux existants et la création d'une station avec filtres à sable plantés de roseaux,
- 2) la connexion des différents réseaux d'eaux usées du hameau de Fouilho au réseau menant à la station du bourg avec la création d'un poste de relevage.
- 3) la création d'un poste de relevage sur le chemin des Prades qui sera lui aussi relié au réseau de la station bourg.

Montant total des travaux 1 077 063,00 € HT, l'agence de l'eau subventionne à 57,97% soit 624 335,00 € HT, nous avons déposé des demandes de subvention auprès du conseil général et de l'Etat en espérant un taux d'aides de 80%

Les travaux doivent commencer avant le 26 juin 2026

STEP de la Bouisse



STEP de Coumeilho



CHALET CAMPING

Depuis quelques années la présence 24h/24 d'un gardien est obligatoire sur notre camping municipal durant la période d'ouverture, de début avril à fin septembre. Jusqu'à présent Stéphane Lebrun notre agent technique saisonnier était logé dans un mobil-home, qui montrait des signes d'usure. Le conseil municipal a donc décidé de lui installer un chalet neuf d'un montant de 47 444 € avec une subvention du Conseil Départemental de 6 000 €. Les travaux de terrassement et d'adduction des réseaux ont été réalisés en régie par nos agents techniques. La construction du chalet est en cours, il sera opérationnel pour la saison prochaine. Notre camping municipal a du succès, les emplacements sont spacieux et bien ombragés, les chalets et mobil-home bien entretenus, l'accueil est chaleureux. Les cyclistes qui parcourent la piste verte s'y arrêtent volontiers.

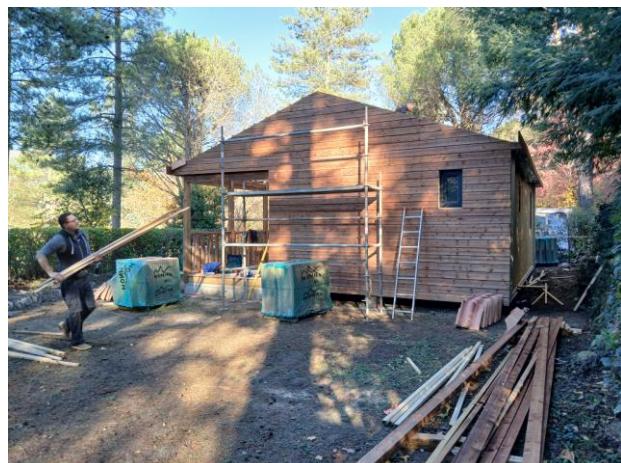
Fondations réalisées en régie



Façade Est



Façade Ouest



Chalet terminé



REFECTION INTERIEUR AU FIL DES ARTS

Les locaux communaux d'Au FIL DES ARTS association culturelle prémianaise nécessitaient des travaux de réfection afin d'accueillir le public dans de meilleures conditions de sécurité et de confort. Les réalisations effectuées pour un montant de 48 869 € comprenaient : Réparation de la colonne extérieure de l'escalier, éclairage, réfection des sols, acoustique et vestiaire municipal dans l'atelier attenant. Le conseil général a donné une subvention pour cela de 28 424 €. L'association quant à elle, en a profité, avec ses fonds propres et l'aide de nombreux bénévoles, pour repeindre les murs et aménager le coin cuisine. Pour garder les activités nombreuses et variées (ateliers spectacles, concerts, films) durant la durée des travaux, Au Fil Des Arts a sollicité les autres salles de la commune de Prémian et des villages alentours. Tout a été terminé en mars 2025.

Couloir



Cuisine



Salle multifonctions



Bureau



TOITURE DU BATIMENT « AU FIL DES ARTS »

En février 2025 l'entreprise le Marcoryachevait la réfection de la toiture de l'ancienne coopérative "Au Fil Des Arts", il fallait remplacer les fermettes fatiguées. Au préalable, les panneaux photovoltaïques furent déposés, puis reposés ((entreprise Daoudi) ceux-ci alimentent les locaux communaux.



L'inauguration de la toiture et des locaux rénovés de l'AFDA a eu lieu le 04 avril 2025 en présence de Kléber Mesquida Président du Conseil Départemental, de Josian Cabrol Président de la communauté de communes du Minervois au Caroux, de Jean Arcas maire d'Olargues et de Roland Coutou maire de Prémian. Ce fut une belle fête animée par la fanfare prémianaise "Du Monde Aux Balkans".



RÉFLECTION BÂTIMENT COMMUNAL

Nous avons lancé la réhabilitation des niveaux trois et quatre du bâtiment communal abritant la salle polyvalente et les écoles primaires et maternelles. Il a fallu faire vite en Juillet et Aout durant les vacances scolaires pour remplacer l'escalier qui ne desservait que le premier étage.

Ancien escalier



Une partie de l'escalier



Le deuxième étage comprendra, une salle multi-activité dédiée aux écoles primaires et maternelles, et une médiathèque avec deux postes informatiques, l'ancienne bibliothèque y sera transférée. Les locaux beaucoup plus spacieux permettront un fond de livres plus important, un espace dédié aux enfants et une ludothèque. Le troisième étage est prévu pour les associations. Les travaux sont actuellement en cours et devraient s'achever l'été 2026, pour un montant de 709 624,00 € HT subventionnés à 70,06% comme suit : Conseil départemental : 23,17%, DETR : 17,05%, Fonds verts : 17,21%, Conseil Régional : 5,32%, Hérault Energies : 4,23%, DGD : 3,09%. Reste 29,94% de participation communale.

Deuxième étage



Troisième étage



RALENTISSEURS

Fiche de synthèse de l'étude de trafic réalisée du 3 au 16 juin dernier sur la commune de Prémian.

Le dispositif de comptage était installé coté est du village, les mesures ont été réalisées avant la mise en place de l'écluse provisoire.

Voici les observations de notre unité comptage :

On constate un trafic moyen journalier de 2467 véhicules tous sens confondus, dont 162 poids lourds (6.61%). Concernant les vitesses, on constate un bon nombre d'excès de vitesse.

Dans le sens 1, de Riols vers Olargues, 39.76% des véhicules dépassent la vitesse limite autorisée, dont :

- 23.3% circulent entre 60 et 70 km/h (4150 véhicules sur 17816, dont 229 poids lourds)
- 14.4% circulent entre 70 et 80 km/h (2566 véhicules sur 17816, dont 72 poids lourds)
- 1.49% circulent entre 80 et 90 km/h (266 véhicules sur 17816, dont 14 poids lourds)
- 0.54% circulent entre 90 et 110 km/h (97 véhicules sur 17816, dont 2 poids lourds)
- 0.03% circulent entre 110 et 130 km/h (5 véhicules sur 17816)

Dans le sens 2, de Olargues vers Riols, 23.39% des véhicules dépassent la vitesse limite autorisée, dont :

- 17% circulent entre 60 et 70 km/h (2849 véhicules sur 16724, dont 87 poids lourds)
- 5.13% circulent entre 70 et 80 km/h (858 véhicules sur 16724, dont 4 poids lourds)
- 0.91% circulent entre 80 et 90 km/h (152 véhicules sur 16724, dont 2 poids lourds)
- 0.29% circulent entre 90 et 110 km/h (48 véhicules sur 16724)
- 0.06% circulent entre 110 et 130 km/h (10 véhicules sur 16724)

Comme le montre l'analyse réalisée avant de placer les deux ralentisseurs sur la traversée de Prémian, les véhicules rouent beaucoup trop vite dans notre village. Nous avons donc, avec l'aide du département, placé une écluse au niveau de l'Esclop et une chicane avenue de Bédarieux. La réflexion pour le meilleur dispositif ralentissant les véhicules a amené le Conseil Municipal à décider d'installer trois feux à récompense (le feu reste vert si on respecte la limitation de vitesse) et une chicane double côté Riols pour un montant de 25 052€ HT. Une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil Départemental, la réalisation est prévue pour le deuxième semestre 2026.

Chicane temporaire route de Bédarieux



Ecluse temporaire au niveau de l'Esclop



CONSOLIDATION SEUIL DE L'ESCLOP

Les agents techniques municipaux ont entrepris le débroussaillement et la consolidation du seuil de l'Esclop. La végétation y était devenue importante (broussailles, arbres, bois flotté) et la digue était en partie détruite.



DÉMOGRAPHIE

Naissances :

- JOUVIN Tiana
- CHAZOTTES Gabin
- BERTHOMIEU Noé

Mariages :

- Boris BAUWENS et Laurence GALTIER
- Kévin GAU et Alice GARCIA

Décès :

- Monsieur JEANZAC François
- Monsieur BOYER Jean-Louis
- Monsieur TAILHADES Jacques
- Monsieur VERSTRAETE Herman
- Monsieur BARTHÉS Pierre
- Madame VERSTRAETE Mathilde
- Monsieur QUINET Bertrand

- Madame AFFRE Luce (Belle-sœur de Louis Gabanon) décédée le 18 octobre 2025
- Monsieur TAILHADES Claude

Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Prémian. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Prémian suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal 11 conseillers à partir de 2026), soit 1 ou 2 candidats de moins ou soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).
- **Inscription sur les listes électorales** : en ligne jusqu'au 4 février 2026 et en mairie jusqu'au 6 février 2026.

LA VIE DES ECOLES

A Prémian, l'année scolaire 2024-2025 a été, comme chaque année, jalonnée de temps forts :

- le projet musical « Voyage d'une goutte d'eau », dirigé par Diane Werneburg (artiste lyrique), qui a permis aux enfants l'apprentissage de nouveaux chants, rythmes entraînants et l'engagement dans un travail collectif, une chorégraphie et la création de décors.

- la classe de neige des élèves de cycle 3 et leur professeur Roland Coutou, afin de découvrir ou perfectionner des pratiques sportives, d'expérimenter la vie en collectivité. La pratique du vélo lors des déplacements locaux et celle de la natation à Saint-Pons complétaient les activités sportives en classe primaire.

- les moments festifs incontournables :

- la fête de Noël, avec le spectacle des enfants proposé aux familles, la séance de cinéma offerte par le Fil des Arts ainsi qu'un atelier de Stop Motion (succès garanti)

- le Carnaval, son défilé et le procès de Mr Carnaval, à la salle polyvalente de Saint-Etienne

- deux sorties destinées aux enfants de maternelle : découverte des vestiges romains et des fondements de notre culture (Narbo Via à Narbonne), de l'Etang de Thau et des dinosaures de Mèze.

- les journées interclasses à Prémian : journée de la peur en octobre, journée crêpes à la Chandeleur, journée chasse au trésor (œufs de Pâques) et la kermesse en juin.

- les Rencontres Inter-écoles : Regroupement du Somail (avec Saint Etienne d'Albagnan et Riols), Rencontres sportives pour les écoles de la vallée, de Saint Etienne à Courniou.

Nous remercions toutes les personnes, sans lesquelles certains projets n'auraient pas vu le jour cette année et les précédentes :

- l'APEPS pour son aide financière et son engagement inestimable.

- les Mairies de Prémian et Saint-Etienne d'Albagnan, pour ce même soutien indispensable et le personnel à l'écoute.

- l'indéfectible association Le Fil des Arts, qui a contribué à la culture et l'épanouissement des enfants.

- les musiciens proposés par Yves Mondon (merci encore Yves), qui ont apporté des projets musicaux ambitieux : Merci à Stanny et Jean-Louis, Jean Mach, Thierry et sa Contrebasse Voyageuse, Sophie et Diane.

- la Fanfare de Prémian, animatrice inconditionnelle des Carnavals scolaires et des fêtes locales.

- Christine, Odile, Mimi de la bibliothèque qui réservent à tous un accueil chaleureux (allez emprunter des livres !)

Ce bilan est un peu long, mais c'est pour moi le dernier, après 34 ans d'enseignement à Prémian. Je souhaite une très bonne année scolaire à la nouvelle équipe enseignante : Emmanuelle Nouguies et Sonia Benoit, ainsi qu'à la nouvelle ATSEM Manon Planes, sans oublier Régis Lugan à Saint-Etienne d'Albagnan. Mes meilleures pensées vont aussi aux enfants, petits et grands et à leurs parents, qui ont fréquenté cette belle école rurale.

Claire Bourhim

Claire Bourhim

Mme Nouguiès et Mme Benoit



Une nouvelle équipe pour l'école de Prémian

Cette année scolaire est marquée par l'arrivée de deux nouvelles enseignantes, Mesdames Emmanuelle Nouguiès et Sonia Benoit. C'est dans une école en plein travaux que ces deux professeurs des écoles expérimentées et enthousiastes se sont installées. Madame Nouguiès est en charge des toute petite, petite et moyenne section de maternelle. Elle est épaulée dans ses tâches par une ATSEM, Madame Manon Planès qui veille sur les enfants tout au long de la journée. Elle est aussi la directrice de l'établissement. Madame Benoit, quant à elle, enseigne aux classes de CE2, CM1 et CM2. Toutes deux natives du département et habitant la vallée, elles ont eu l'occasion de collaborer les années précédentes lors des rencontres du Somail où elles ont rencontré aussi Monsieur Régis Lugan, le professeur de la Grande section, des CP et des CE1, en poste à St Etienne d'Albagnan.

L'équipe se connaît donc et affiche une volonté de continuité pédagogique dans le cadre d'une collaboration active entre les deux écoles. Madame Nouguiès a été enseignante en élémentaire à Montpellier. Elle exerce dans les Hauts Cantons depuis 2017 en poste à Lamalou-les-Bains puis à Riols où elle est restée huit ans en qualité de professeur des Grande section, CP et CE1 et déjà directrice.

Madame Benoit a été enseignante et directrice à Fraïsse sur Agout de 2000 à 2003, année où elle a rejoint l'école Frescatis de St Pons de Thomières. Après plusieurs années passées en tant que professeur, elle a également assuré les fonctions de directrice de cet établissement à partir de 2020, suite au départ de M.Coutou. Aujourd'hui encore, elle lui succède après son départ à la retraite et espère être là pour de longues années.

Nous vous souhaitons, Mesdames, une belle réussite dans notre petite école et plein de jolis projets avec les enfants.

Des nouvelles de l'école

L'année dernière, nous avons fait un spectacle qui s'appelait « Le voyage d'une goutte d'eau ». Nous avions travaillé avec Diane et cette année nous préparons aussi un nouveau spectacle avec elle, il s'appelle « L'arbre à palabres ».

Diane vient tous les mardis travailler avec les maternelles et nous ; ici, sur la photo, nous faisions les bruits de la forêt quand les animaux se déplacent la nuit. Nous avons déjà appris trois chansons et il nous en reste beaucoup d'autres !



Avec Rosa, nous avons fabriqué des marionnettes et nous avons même pu les essayer dans son castelet « Le théâtre de carton ». Il fallait prêter nos pieds, nos bras, nos mains, notre voix et nos émotions à nos marionnettes pour faire le spectacle ! Et c'était vraiment trop cool !



Rendez-vous à la fin de l'année scolaire pour notre représentation au Fil des Arts. Venez nombreux !!!

LES COMMERCES PRÉMIANAIS

Boulangerie, pâtisserie, épicerie

« Les Gourmandises d'Eléa et Manon »,
place Amans

Tél : 04 67 95 16 94.

Nos sympathiques boulangers Betty et David sont arrivés le premier avril 2016 et ce n'était pas un poisson d'avril, car ils sont toujours là et nous proposent chaque jour de la semaine, excepté le lundi jour de fermeture, divers pains et pâtisseries mais aussi épicerie et produits frais. Ils sont ouverts tous les matins de 6h à 12h30 et les après-midi, mercredi, vendredi, et samedi de 17h à 19h.

Tous deux sont bien impliqués dans la vie prémianaise, par exemple, ils ont participé à la semaine du goût en octobre 2025, en faisant goûter aux enfants des écoles, différents types de pain et en confectionnant avec eux des pizzas, succès assuré.



La Maison Larribeau, artisan cuirs et peaux

13, Grand rue.

Tel : 09 67 39 35 50 / 06 46 41 55 05

César Larribeau, maintenant certifié artisan d'art a repris l'entreprise familiale en 2015.

« César le vieux » représente la quatrième génération d'artisan du cuir de cette famille, de là vient la grande qualité de son travail et son savoir-faire. Il vend sur place dans son atelier, sur les marchés ou en boutiques (par exemple à Lagrasse). Tous les articles sont en cuir ou peaux très souples et confortables : Toques, chapkas, casquettes, chaussons, moufles, mitaines et maroquinerie. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts.



La SARL Cauquil,
695 La Croix du Poujol Prémian
Tél : 04 67 97 06 58
06 07 01 36 18.

Créée par Serge Cauquil en 1965, c'est une entreprise familiale, ici trois générations se succèdent avec diverses activités : mécanique générale, manutention, levage, dépannage toute distance, vente de fer neuf, location de matériel TP, récupération industrielle.



Les établissements Cauquil ont quatre employés Anne, Alain, Vincent et Khalid. A souligner que le mécanicien Christian Boyer dit « Goupille » y a notamment été salarié durant un temps record : 40 ans de bons et loyaux services.

Le bar-restaurant l'Esclop est tenu depuis Juillet 2024 par Thomas Bocquin. Situé au 127 route de St Pons.
Tél : 06 65 50 73 71

Il vous accueille tous les midis et les jeudi, vendredi, samedi, dimanche soir. Un menu du jour est proposé le midi et la carte diffère suivant les saisons. Le cadre est très agréable avec vue sur le Jaur qui coule paisiblement au pied du restaurant, un rocher y émerge en forme de sabot "l'Esclop". Thomas propose régulièrement des soirées concert, l'été elles ont lieu sur la grande terrasse en contrebas, une belle estrade y est aménagée, aux autres saisons, ces concerts se déroulent dans la salle qui possède également une jolie terrasse. Il est possible de commander des plats à emporter, notamment le plat du jour ou de très bons burgers. Tous ces renseignements sont visibles sur sa page facebook : thomas lescllop



Alors rendez-vous à l'Esclop pour une agréable pause gustative et pour que vivent nos commerces !

Trois autres formules " à emporter" sont possibles pour se restaurer à Prémian :

- La cuisine de Sandrine Tél: 06 51 04 46 51.
- La Pizza Loca chaque samedi de 18h à 21h30 sur la place Amans Tél: 06 30 95 89 86.
- Le food truck La Cantina de Lolo chaque mardi de 18h à 21h sur le place Amans
Tél: 07 88 18 53 94

Professionnels indépendants de Prémian

Maçons :

- EURL Barthes, Lionel Barthes (maçonnerie générale, rénovation) 06 83 50 19 37
- BTMS construction (construction rénovation génie civil) Bruno Thomas 06 70 83 85 72
- Thierry Travailé (maçonnerie traditionnelle taille de pierre) 06 13 58 02 73
- Adrien Charbonnier (maçonnerie générale rénovation) 06 03 75 29 52
- JMD CONSEIL (activité des économistes de la construction) Jean-Marie Delpapa
06 80 05 12 67

Plombiers : - Gilles Verhille (plomberie générale, installation complète de salle de bain) 06 74 06 10 84

- Christophe Courtois Mail : courtois-ei@outlook.fr

Électricien : - Charles Bessières 06 87 41 42 31

Coiffeuses à domicile : - Sophie Tarbouriech 06 77 09 55 45

- Annie Donnadieu 06 82 27 40 66.

Boulangerie - Ma petite boulangerie (MPB Pain en vente directe) Séverine 06 07 49 28 27
- Les gourmandises d'Elea et Manon 04 67 95 16 94

Ostéopathe animalière - Camille Baccou 06 43 69 87 43.

Bois de chauffage - EBC BOIS Jef Bastien (bois chauffage, débroussaillage) 06 33 58 93 75

Agentes immobilières - Sophie Daguenet 06 81 29 87 04

- Karin Immobilier 06 19 92 05 03.

Agriculteurs :

- Pierre Vassieux (Castaneïculteur) 06 85 97 65 12
- Pépinière Pierre et Lili (arbres fruitiers petits fruits en culture biologique)
06 52 97 89 94
- Remi Jammes (Petit maraîchage, cueilleur, transformateur) 06 01 48 29 62
- Nadine Amagne La Maison de l'épice Lou Berlou (Culture et transformation produits dérivés du safran et épices) 06 52 39 54 81
- Domaine de La Clé d'Ofée Fred et Ophélie vignerons 07 77 31 22 71

Bar Restaurant - L'Esclop 06 65 50 73 71

Garage : - SARL Cauquil 04 67 97 06 58

Artisan d'art : - Maison Larribeau César le vieux 09 67 39 35 50

- Si vous êtes indépendants et répertoriés sur Prémian et que vous ne figurez pas dans cette liste, nous nous ferons une joie de vous inscrire dans le prochain bulletin.

- De nombreux **gîtes** individuels ou de groupe, offrent une grande diversité d'hébergement, l'un d'entre eux est gîte d'accueil pour personne en situation d'handicap. Ceci pourrait faire l'objet d'une rubrique complète dans un prochain bulletin, afin de n'oublier personne faites vous connaître en mairie.



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est bien plus qu'un simple lieu de conservation de livres, c'est un espace public où vous êtes les bienvenus, cet espace vous appartient.

Les bénévoles de la bibliothèque procède à l'accueil, le prêt, le catalogage, la classification, le désherbage. Les tâches sont variées, venez-nous rejoindre !

Des achats réguliers et le passage du bibliobus alimentent notre fond de livres et vous proposent des nouveautés plusieurs fois par an.

Notre adresse mail bibliotheque@premian.fr est à votre disposition si vous avez des questions, si vous souhaitez réserver un livre. Nous ferons le nécessaire pour vous satisfaire.

La bibliothèque est située rue des jardins (derrière la poste). Vous pouvez venir consulter, emprunter des livres où simplement discuter, donner votre avis.

Nous sommes ouverts le lundi de 17H00 à 18H00 et le Mercredi de 16h00 à 17H00.

Tout comme le sport, la lecture procure du plaisir, aide à oublier les problèmes quotidiens et nous éloigne du stress. Elle améliore la concentration, l'attention, la mémoire.

Lire mobilise aussi une grande partie de notre cerveau, contrairement à ce qui se passe lorsque l'on voit défiler à toute allure de courtes vidéos sur nos écrans.

L'équipe de la bibliothèque

LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

COMMENT PROCÉDER ?

Houppiers des arbres et arbustes espacés à 3 m des constructions.

Prévention possible d'au plus 1 à 3 arbres remarquables à proximité des constructions.

Prévention des haies à une distance d'au moins 3 m des constructions.

Élimination des feuilles mortes et aiguilles des toitures des bâtiments.

Coupe et élimination de la végétation herbacée et ligneuse basse.

Coupe ou broyage de la végétation présente sous le couvert des arbres.

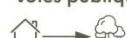
Maintien en état débroussaillé : repousses d'au plus 40 cm de haut.

Houppiers des arbres et arbustes espacés à 3 m entre eux (suivant le niveau de risque communal pour les arbres).

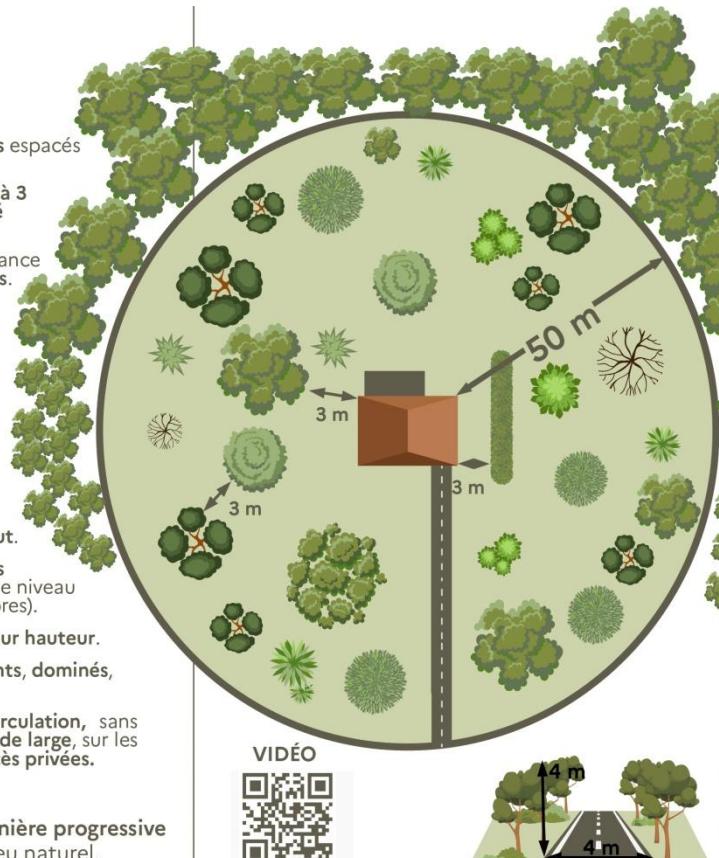
Élagage des arbres sur 30 % de leur hauteur.

Suppression des arbres malveillants, dominés, dépérissants.

Réalisation d'un gabarit de circulation, sans obstacle, de 4 m de haut et 4 m de large, sur les voies publiques et les voies d'accès privées.



Les OLD sont à réaliser de manière progressive de la construction vers le milieu naturel.



AVOIR L'ACCORD DE SON VOISIN

Pour intervenir sur un fonds voisin, il faut :

1. Informer le propriétaire voisin de vos OLD ⓘ
2. Demander l'autorisation d'intervenir sur sa parcelle (par lettre recommandée avec accusé de réception) ✉
3. Rappeler qu'en cas de non-réponse sous un mois, la responsabilité lui est transférée ↗

Exemple de courrier type
<https://www.hérault.gouv.fr>

PÉRIODE FAVORABLE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT de l'automne à fin mars.

LE DÉBROUSSAILLEMENT COMPREND ÉGALEMENT LE MAINTIEN EN ÉTAT DÉBROUSSAILLÉ de l'automne à juin.

FAUT-IL INTERVENIR CHEZ LE VOISIN ?

Oui, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. C'est celui qui apporte l'enjeu qui crée le risque. Il doit se protéger et protéger le milieu naturel.

Intervenir sur un fonds voisin est parfois nécessaire afin d'obtenir le rayon de 50 m indispensable à la protection de son habitation. C'est le cas si il n'y a pas d'enjeu chez le propriétaire riverain, qui n'est pas lui-même soumis aux OLD.



QUE FAIRE DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX ?

Les résidus issus du débroussaillage doivent être évacués en déchetterie ou broyés.

Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année et dans tout le département.

Exceptionnellement, pour la seule élimination des résidus issus des OLD, le brûlage est possible en dernier recours selon les dispositions relatives à l'emploi du feu (arrêté préfectoral).

EN CAS DE NON-RESPECT

Vous vous exposez à des sanctions et une contravention de 200 à 1500 €. Une mise en demeure et une réalisation des travaux d'office peut également être formulée par les autorités et accompagnée d'une amende pouvant aller jusqu'à 50 €/m² à débroussailler.

En cas de sinistre, l'assurance habitation ne couvrira pas systématiquement l'intégralité des dommages.

Le maire assure le contrôle de la réalisation des opérations de débroussaillage sur sa commune.

Souvenir Français

Début décembre 2024, une invitation à l'assemblée générale était adressée aux 105 adhérents de l'association. Celle-ci a eu lieu dans la salle polyvalente le 15 février 2025. 45 adhérents étaient présents à la salle polyvalente et une trentaine de pouvoirs représentait les excusés.

Cette assemblée était présidée Monsieur Eric Péres, représentant la délégation de l'hérault, accompagné par les maires de Prémian et de Riols ainsi que de Monsieur Hubert Barthès, maire honoraire de Prémian. Après les salutations et remerciements d'usage, j'ai fait observer une minute de silence pour rendre hommage aux adhérents disparus ainsi qu'à tous les défunt tombés aux combats.

Le compte rendu moral, lu par la secrétaire est adopté à l'unanimité ainsi que le rapport financier détaillé, exposé par la trésorière. A souligner les 105 cotisations qui ont été encaissées et les 9 abonnements à la revue. Des remises de diplômes et de médailles ont été attribuées aux plus méritants : Madame Bladiol Françoise et Madame Sénégas Hermine pour leur engagement envers l'association. Monsieur et Madame Riss absents ont reçu les leurs devant le monument aux morts de Castres lors de la sortie annuelle « A la découverte de Castres ». Le samedi 14 juin 2025 33 adhérents prenaient place dans un car Restoule en direction de Mazamet à 7h30. Arrivée à Castres vers 9h30 devant le monument aux morts, accueillis par le délégué général du Tarn, Christian Pourcel, accompagné de plusieurs membres du Souvenir Français du département. Dépôt de gerbe, recueillement, très belle cérémonie orchestrée par Monsieur Pourcel (à droite sur la photo) avec musique, protocole et la présence de 9 drapeaux. Pour clôturer ce devoir de mémoire, j'ai remis les médailles d'argent et de vermeil à Michèle et Louis Riss vice-président de l'association. Une guide conférencière nous attendait pour nous plonger dans la riche histoire de la ville où nous avons découvert des lieux emblématiques comme la place Jean Jaurès, l'église de la Platé et les hôtels particuliers du XVIIème siècle sans oublier les Jardins de l'évêché. Après cette visite à pied nous avons embarqué à bord du « Miredames » bateau en bois inspiré des diligences fluviales du XVIIème siècle. Cette mini croisière de 50 minutes nous a conduits jusqu'au parc de Gourjade et au retour nous avons pu admirer les maisons sur l'Agout. A 12h30, déjeuner en centre-ville dans une brasserie où nous dégustons un très bon repas. A 14h visite guidée et commentée du centre Jean Jaurès, grand tribun né à Castres en 1859 qui a marqué l'histoire par ses idées et ses valeurs. Ensuite visite commentée du musée Goya, Miro, Velasquez, Murillo... Cette fascinante visite terminée, retour à Prémian très satisfaits de la journée.

Je remercie tous les bénévoles pour leur disponibilité et leur persévérance qui a permis de collecter 175€. Merci aux donateurs.

Pour l'assemblée, j'ai évoqué un village martyr Maillé 25 août 1944 situé à 40 km de Tours. On connaissait Oradour sur Glane, mais pas celui-ci. J'ai rendu hommage à deux combattants : André Chassefière 1908 – 1942 de Vendargues. Fusillé le 22 septembre 1942. Ses cendres ont été dispersées au cimetière protestant de Montpellier. Jean Guzonnier 1899 – 1944 : la médaille de la résistance avec Rosette lui est attribuée en août 1944.

Nous n'avons pas encore choisi la sortie 2026. J'espère pouvoir vous en parler le samedi 7 mars 2026 lors de l'assemblée générale.

Lundi 10 novembre, avec la trésorière nous avons accompagné les 12 enfants de l'école élémentaire de Prémian au monument aux morts afin qu'ils rendent hommage aux 37 victimes dont les noms ont été énumérés par les enfants. Monsieur le Maire et ses adjoints étaient présents, ainsi que les anciens combattants et un drapeau. Chaque enfant a reçu une bougie allumée du Souvenir Français pour la déposer au pied du monument aux morts. Cette cérémonie s'est terminée par La Marseillaise bien interprétée par les enfants sous la direction de leur institutrice Madame Sonia Benoit.

Comme d'habitude l'assemblée du mois de février s'est terminée vers 18h30 dans la convivialité et la bonne humeur.

Merci de votre présence. Venez nombreux à la prochaine assemblée.





Marchés Nocturnes

La 4^{ème} édition des Marchés Nocturnes de Prémian qui a eu lieu les mardis 22 juillet et 5 août dernier au stade a été une belle réussite cette année encore.

Organisée par la mairie de Prémian en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux dans le cadre de l'évènement « Dégustons l'Eté », la fête a attiré un large public autour d'une vingtaine de producteurs et artisans locaux.

La restauration a été assurée par les producteurs et Food Trucks présents et la musique par la Fanfare du Monde aux Balkans et le trio Kajam.

Il y en a eu pour tous les goûts, avec de l'artisanat local (plantes méditerranéennes, bijoux, décos et lampes en bois, cuir, paniers, savons artisanaux...), mais aussi des produits locaux (miel, vins, bières, crèmes de marrons, pesto, limonades artisanales, coquillages du bassin de Thau...) !

Le public a une nouvelle fois répondu présent et nous en sommes ravis car ces animations permettent de mettre en valeurs les producteurs locaux tout en créant des moments de partage et de rencontre aussi bien pour la population locale que pour le public de passage !





Au cours de l'année écoulée, nous avons proposé des activités festives et variées, accessibles à tout le monde, avec un tarif spécial pour nos adhérents. C'est ainsi que nous avons organisé 2 thés dansants (en janvier et en avril), 2 repas dansants (en mars et en juin), un loto à Pâques, une sortie d'une journée au Domaine des Mylords (en mai) et un voyage de 4 jours sur la Côte d'Azur (en septembre).

Mais notre programme a dû être interrompu à partir du mois de septembre en raison des travaux de rénovation entrepris dans le bâtiment où se trouve la salle polyvalente, qui ont rendu celle-ci inaccessible et inutilisable ... ce qui nous a empêchés d'y réaliser nos activités automnales habituelles, à l'exception de la belote dont les rendez-vous dans la salle des associations se poursuivent tous les mercredis après-midi.

Nous avons bon espoir de voir cette situation évoluer favorablement d'ici le début 2026 conformément à ce qui nous a été annoncé.

Un Thé Dansant 'spécial chandeleur', animé par Alicia et son saxo, a d'ores et déjà été planifié le samedi 7 Février 2026 dans cette salle, pour pouvoir enfin nous retrouver dans la convivialité et la bonne humeur qui nous a toujours animés. L'information se fera comme d'habitude par voie d'affichage, Email ou téléphone.

Le prochain évènement, qui est aussi pour notre association le plus important, est l'Assemblée Générale annuelle, traditionnellement suivie d'un repas festif animé par Gérald & Co, qui se déroulera le samedi 28 mars à la salle des fêtes à partir de 11 heures. Nos adhérents recevront tous les détails sur leur convocation et nos habitués sur leur invitation au plus tard 30 jours avant la date choisie. Il n'y aura pas d'affichage. Toutes les personnes intéressées de rejoindre notre association seront les bienvenues.

Au cours de cette réunion, nous vous présenterons la « nouvelle » équipe, avec d'importants changements dans le bureau, qui prendra le relais pour continuer à faire vivre notre association au sein de notre belle région, et qui vous présentera son projet de programme pour l'année 2026. Notre collectif aurait besoin de renfort pour atteindre ses objectifs ambitieux et toute bonne volonté pour nous aider serait la bienvenue. N'hésitez pas à nous faire connaître auprès de nos responsables.

Toute l'équipe du Mercadal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver nombreux au cours de nos activités

Contacts : Pierre Sterpenich : 04 67 95 83 11 / 06 88 50 74 26

Brigitte Boyer : 04 67 97 16 43 / 06 83 85 75 23



Au Fil Des Arts

Centre culturel

Notre Espace de Vie Sociale vous accueille et vous aide à mettre en place vos projets (répétitions, résidence, spectacle, débat, rencontre, conférence...).
Vous pouvez également rejoindre l'équipe pour devenir bénévole !

N'hésitez pas à nous contacter !
aufildesartspremian@gmail.com
06 72 32 10 39

- Ciné Art & Essai : un mercredi soir / mois
- Ciné Classic : un dimanche par mois à 17h
- Ciné Docu
- Ateliers Parent-Enfant
- Animations familles
- Projections débat
- Spectacles / Concerts
- Concerts de Jazz...
- Festival Culturalité

*Programmation 2026
en cours d'élaboration, à suivre sur notre site
fildesarts.com*

Un grand merci à la mairie de Prémian pour son soutien constant !



Comité des Fêtes

Prochainement :

Jeudi 25 décembre 2025 : Loto de Noël

Samedi 3 janvier 2026 : Loto

Dimanche 3 Mai 2026 : Trail du Somain

Samedi 11 juillet 2026 : Repas républicain suivi du feu d'artifice

Vendredi 24 juillet au lundi 27 juillet 2026 : Fête locale

CONVENTION DE DISPONIBILITÉ

Le SDIS de l'Hérault peut proposer à chaque employeur une convention avec son employé sapeur-pompier volontaire. Cette convention tripartite (sapeur-pompier volontaire, employeur et SDIS34) permet au sapeur-pompier volontaire de se former et de participer à l'activité opérationnelle durant son temps de travail.

INTERVENTION

- Disponibilité pour des interventions imprévues pendant la durée de travail
- Disponibilité opérationnelle en cas d'événement majeur
- Autorisation de retard à l'embauche

FORMATION

Seuil de sollicitation pour la formation :

Pour la formation initiale : 10 jours/an pendant les 3 premières années du 1^{er} engagement

Pour la formation continue : 5 jours/an

+ ou – selon de choix de l'employeur

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Contact : volontariat@sdis34.fr



**1^{ERE} FORCE DES SECOURS
DU DÉPARTEMENT**

Rejoignez-nous !



www.sdis34.fr



**Hérault
SAPEURS-POMPIERS**

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'HÉRault



Sapeurs-Pompiers Volontaires

Pourquoi pas vous ?



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT :

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :

DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés.

Vous devez effectuer une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT)**. Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attester de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.



Les informations et alertes de la commune sont sur PanneauPocket



GRATUIT I ANONYME I SANS PUBLICITÉ

- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3** Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le



Retrouvez PanneauPocket sur votre ordinateur app.panneaupocket.com

Retrouvez toutes les informations importantes de la commune de PRÉMIAN sur Panneau Pocket

Bienvenue aux nouveaux habitants de PRÉMIAN

Vous venez récemment d'élire domicile ? Vous comptez vous installer prochainement ?

Bienvenue dans la commune de PRÉMIAN qui est désormais la vôtre.

Quelques démarches pratiques :

Il vous faut penser à :

- Récupérer le dossier Compteur Eau en mairie pour les propriétaires
- Communiquer vos coordonnées. Elles seront sécurisées et non divulguées (fichier RGPD : Règlement Général sur la Protection des données). Ex : Info coupure d'eau
- Récupérer Le badge à Ordures ménagères à l'agence postale (si la personne précédente ne vous l'a pas donné ou si c'est une nouvelle habitation).

Personnes vulnérables

Un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile va être mis en place. L'objectif de ce fichier est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux. Les domaines d'utilisation de ce fichier sont très larges (coupures électriques, canicule, tout autre risque exceptionnel...). Les personnes isolées à domicile ne sont pas toutes éligibles au dispositif. Seules sont concernées :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inapte au travail,
- Les personnes handicapées reconnues et résidant à leur domicile.

Si vous souhaitez vous inscrire sur ce fichier, veuillez remettre ce formulaire au secrétariat de mairie.

X-----

Formulaire personne vulnérable

(à remettre au secrétariat de mairie)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone _____

- Personne âgée de plus de 65 ans (1)
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail (1)
- Personne handicapée reconnue et résidant à domicile (1)

Coordonnées du service intervenant à domicile (le cas échéant) : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Date de la demande : _____

Nom et qualité de la tierce personne ayant effectué la demande (le cas échéant) : _____

(1) rayer la mention inutile

Signature :

LE SAVIEZ VOUS ?

DES PLANTES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES DANS MON JARDIN

Une plante exotique est dite envahissante dès lors qu'elle est introduite hors de son continent d'origine et qu'elle se reproduit et se disperse massivement et librement sur son nouveau territoire. C'est une plante qui a un impact négatif sur la biodiversité (concurrence et remplacement des espèces locales) et qui peut également avoir des impacts sur la santé humaine et l'économie

- **Buddléia ou arbre à papillon** : originaire d'Asie. Je produis jusqu'à 3 millions de graines par pied. Contrairement aux apparences, je suis nocif pour les polliniseurs sauvages, que j'attire massivement mais que j'épuise car je ne les nourris pas.
- **Balsamine de l'himalaya** : en provenance d'Asie, je fais des massifs très denses grâce à une grande production de graines.
- **Herbe de la pampa** : originaire d'Amérique du Sud. Mes plumeaux très esthétiques contiennent des milliers de graines que je dissémine au gré du vent.
- **Vigne des rivages** : originaire d'Amérique du Nord, je suis une liane qui envahit vos arbres jusqu'à causer leur mort car je les prive de lumière.
- **Canne de Provence** : originaire d'Asie, je me développe grâce à mes rhizomes et j'occupe beaucoup d'espace au détriment des autres espèces.

QUE FAIRE ? COMMENT AGIR ? COMMENT PRÉVENIR LEUR PROPAGATION ?

- **Repérez les plantes exotiques et envahissantes de votre jardin**, pour en consultant les listes de votre région (<https://invmed.fr> et <https://especies-exotiques-envahissantes.fr/>) pour mieux les connaître et adapter l'entretien.
- **Évitez de disperser ces plantes hors de votre jardin** (graines, boutures, rhizomes, etc.) :
 - gérez les résidus des plantes chez vous, sur place, à l'écart des fossés et cours d'eau, sans les mélanger au compost du jardin, et ne les amenez pas en déchetterie
 - n'intervenez pas au moment où il y a des graines sur la plante
 - si vous choisissez de les retirer : enlevez la plante entière, avec son système racinaire complet. Une simple coupe ne suffira pas !
- **Surveillez l'évolution de ces plantes** et contenez les autant que possible en les taillant avant leur floraison.
- **Plantez des espèces locales** ! Il existe une grande variété de belles plantes locales faciles à entretenir et adaptées au climat méditerranéen. Demandez conseil à votre pépiniériste ou sur <https://www.vegetal-local.fr>
- **Et si vous souhaitez vous débarrasser de vos plantes d'aquarium...** jetez-les à la poubelle et rejetez l'eau, sans fragment de plantes, dans l'évier. Jamais dans la rivière ou le fossé !

Vous voulez avoir des conseils ? Rapprochez vous du CPIE du Haut Languedoc et demandez Nadia :
09 77 47 59 87 ou contact@cpiehl.org

Quelques plantes que l'on peut trouver sur Prémian :



Buddleia (arbre à papillons)



Balsamine de l'Himalaya



Herbe de la pampa



La Vigne des rivages



**Monsieur le Maire et le Conseil
Municipal vous convient à célébrer la
nouvelle année le
vendredi 9 janvier à 18h30**

